

# Trail Défis du Jubilé, St-Maurice

---

## Règlement

### 1. Organisation

L'association des Chemins Bibliques organise la course des Défis du Jubilé à St-Maurice.

### 2. Epreuves

Le Défis du Jubilé se divise en 4 épreuves :

1. Le Défi 62k | 62km, +2900m
2. Le Défi Marathon | 42km, +1840m
3. Le Défi 21k | 21km, +1020m
4. Le Défi 8k | 8.2km, +370m (solo ou marcheurs)

Les quatre courses empruntent des routes ouvertes à la circulation, en partie sécurisées, des chemins et sentiers forestiers balisés.

### 3. Environnement

Les organisateurs attachent une grande importance à l'environnement. Il est impératif de respecter la nature et de suivre les chemins balisés. Il est strictement interdit de jeter des déchets dans la nature. Tout concurrent coupable d'une telle infraction sera immédiatement disqualifié.

Dans ce même souci environnemental, aucun gobelet ne sera distribué aux postes de ravitaillement.

### 4. Conditions de participation et catégories

Toute personne suffisamment entraînée peut participer aux Défis du Jubilé. Pour le grand parcours, il est requis un entraînement de longue distance afin de respecter les barrières horaires. Ces dernières sont précisées au point 8 du présent règlement.

Les catégories sont les suivantes :

- Femmes - Seniors (18-40)
- Femmes - Vétérans (41 et plus)
- Hommes - Seniors (18-40)
- Hommes - Vétérans (41 et plus)
- Marcheurs : pas de catégorie distincte

Limites d'âge :

- Défi 62k et Défi Marathon : 18 ans
- Autres courses : 16 ans, avec autorisation parentale pour le 21k
- Marcheurs familles : enfants de -16ans uniquement si accompagnés par un adulte

### 5. Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent via [mso-chrono.ch](http://mso-chrono.ch) avant le 07 octobre 2020 à minuit. Les inscriptions tardives sur place sont majorées de 10.-. En cas d'annulation d'une inscription, un remboursement est possible uniquement si le coureur a un certificat médical et qu'il a souscrit une assurance annulation auprès de MSO-Chrono lors de l'inscription aux Défis du Jubilé.

Pour le Défi 62k, la finance d'inscription est de 45.- via MSO-Chrono.  
Pour le Défi Marathon, la finance d'inscription est de 40.- via MSO-Chrono.  
Pour le Défi 21k, la finance d'inscription est de 35.- via MSO-Chrono.  
Pour le Défi 8k, la finance d'inscription est de 20.- solo ou 50.- par famille via MSO-Chrono.  
Dès le 08 octobre inscription uniquement auprès de l'organisateur, sur place, avec majoration de 10 frs

#### 6. Remise des dossards

Les dossards peuvent être retirés la veille de la course entre 19h et 21h et le jour de la course de 6h jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

Le dossard doit être placé sur la poitrine ou sur le ventre. Il doit rester visible en permanence dans son intégralité et pendant toute la durée de la course.

#### 7. Matériel

Pour les différentes courses, le matériel suivant est obligatoire. Les concurrents signeront une décharge au retrait du dossard indiquant qu'ils sont en possession du matériel.

##### Défi 62k et Défi Marathon

- Un sac à dos
- Un téléphone portable avec le numéro d'urgence de la course enregistré
- Réserve liquide et solide
- Un gobelet de 2 dl (attention, aucun gobelet en plastique au ravitaillement)
- Un sifflet
- Une couverture de survie

##### Défi 21k et Défi 8k

- Un téléphone portable avec le numéro d'urgence de la course enregistré
- Un gobelet de 2 dl (attention, aucun gobelet en plastique au ravitaillement)

De plus, pour tous les parcours, le matériel suivant est recommandé :

- Habits chauds et de pluie conseillés (selon météo)
- Les bâtons sont autorisés sur toutes les courses mais doivent être en permanence en possession du coureur.

#### 8. Barrières horaires / ravitaillement

Le temps limite pour le Défi 62k est de 12 heures. La clôture du chronométrage est à 19h00. Les barrières horaires seront fixées deux semaines avant la course et seront actualisées sur le site internet. Tout coureur qui souhaite poursuivre sa course hors délai ne pourra l'effectuer qu'après la restitution de son dossard et sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, le directeur de course se réserve le droit d'emprunter un parcours de remplacement ou d'arrêter l'épreuve.

Des postes de ravitaillement sont prévus sur le tracé du trail aux postes suivants : à Vérossaz, Mex, Evionnaz, Salvan, Finhaut, La Crétaz, Vernayaz, Collonges

#### **Barrières horaires par poste à venir...**

Dans ces postes, il sera possible de trouver du solide (chocolat, fruits secs, biscuits salés, ...) et du liquide.

### **9. Abandon – assistance – sécurité**

En cas d'abandon, le concurrent doit impérativement aviser le responsable du secteur le plus proche. Il doit lui remettre son dossard. Il devra regagner l'arrivée par ses propres moyens.

### **10. Prix souvenir – récompenses – bon repas**

Chaque coureur qui termine sa course, toutes catégories confondues, reçoit un prix souvenir qui sera distribué en même temps que la restitution du dossard. Les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent une récompense lors de la remise des prix. Leur présence sur le podium est obligatoire. Aucun prix ne sera envoyé.

Tous les concurrents du trail reçoivent un bon repas avec le dossard. Le repas sera servi dans la cour, près de l'aire d'arrivée. Les accompagnateurs peuvent également manger au même endroit, à leurs frais. Divers stands de nourriture et boissons sont prévus.

### **11. Assurances – responsabilité civile / Assurance individuelle accident**

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour toute la durée de l'épreuve. Cette assurance RC garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Chaque concurrent doit posséder une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

### **12. Jury**

Un jury composé du directeur de course, du président du CO et d'une autorité communale régit tous les cas non prévus dans ce règlement. Un recours par écrit est possible contre toute décision moyennant le dépôt d'une caution de frs. 500.-.

St-Maurice, mai 2020

Pour le comité d'organisation, Yannick Ruppen, président et Claude Vionnet, directeur de course.